
Apprenez un métier dans les écoles de la Marine.

Numéro d'inventaire : 1984.00255

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Devambe

Date de création : 1950 (vers)

Description : Dépliant cartonné imprimé en bleu et illustré de gravures originales en couleurs.

Mesures : hauteur : 135 mm ; largeur : 92 mm

Notes : Dépliant présentant différentes écoles professionnelles dépendant de la Marine: Ecole des apprentis marins, Ecole des apprentis mécaniciens, Ecole de maistrance, Ecole des pupilles de la Marine. Conditions d'admission et carrières offertes. Conservation: voir boîte enseignement masculin. Voir aussi le document 2.1.01/1985. 487 (7).

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Instruction prémilitaire et militaire

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 8

Mention d'illustration

ill. en coul.





ÉCOLE DES APPRENTIS MARINS

L'ÉCOLE des Apprentis marins reçoit des jeunes gens âgés de quinze à dix-sept ans, ayant fait des études primaires, et leur donne gratuitement l'instruction maritime et militaire qui leur permettra d'acquies rapidement les différents grades de la hiérarchie.

Pour tous renseignements, s'adresser :
à M. le Capitaine de Vaisseau, commandant l'École des Apprentis Marins, à bord de l'Armorique, à Brest.



ÉCOLE DES APPRENTIS MÉCANICIENS

LES Écoles des Apprentis Mécaniciens de Lorient et Toulon reçoivent des jeunes gens possédant une instruction primaire et leur donnent gratuitement les connaissances techniques et générales permettant l'accès aux différents grades dans les spécialités de mécanicien et armurier.

Pour tous renseignements, s'adresser :
aux Directeurs
des Écoles d'Apprentis Mécaniciens
de Lorient ou de Toulon.



ÉCOLE DE MAISTRANCE

LES Écoles de Maistrance de la Flotte reçoivent, à la suite d'un concours annuel, des jeunes gens possédant une instruction primaire supérieure et leur donnent gratuitement les connaissances professionnelles nécessaires pour qu'ils deviennent rapidement Officiers-Mariniers.

Pour tous renseignements, s'adresser :
a) Pour l'École de Brest (réservée aux spécialités militaires), à M. le Capitaine de Vaisseau, commandant l'Armorique, à Brest.
b) Pour l'École de Toulon (mécaniciens et mécaniciens d'aéronautique), à M. l'Ingénieur mécanicien en chef, Directeur de l'École des Mécaniciens, à Toulon.

**ADMISSION
DANS LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES
DE LA MARINE MILITAIRE**

AUX jeunes Français sains, bien constitués, présentant des garanties d'intelligence, de conduite et de moralité, la Marine Militaire offre un enseignement supérieur grâce auquel ils pourront acquies une situation honorable en devenant des artisans capables de se rendre utiles, en toutes circonstances, à leur famille et au pays.

Dans ses Ecoles, la Marine forme des hommes robustes par une existence au grand air et la pratique des sports, sous la surveillance de médecins.

Non seulement l'instruction générale, maritime et militaire est entièrement gratuite, mais les élèves reçoivent une solde et un trousseau. Enfin, de nombreux congés leur permettent de séjourner souvent dans leur famille en bénéficiant du tarif militaire pour leurs déplacements.

En échange de ces nombreux avantages, dès qu'ils réunissent trois mois de présence dans une école et seize ans d'âge, les élèves des Ecoles Professionnelles de la Marine sont tenus de contracter un engagement les liant au service pour cinq ans à compter de leur sortie de l'école.

**CARRIÈRE DES ANCIENS ÉLÈVES
DES ÉCOLES PROFESSIONNELLES
DE LA MARINE MILITAIRE**

LES anciens élèves des Ecoles professionnelles de la Marine Militaire peuvent acquies rapidement les différents grades de la hiérarchie maritime : quartier-maître, second maître, maître, premier maître et maître principal.

Après concours, les premiers maîtres et maîtres principaux peuvent entrer dans le corps des officiers des Equipages de la Flotte qui se recrutent uniquement parmi eux.

Enfin, les officiers mariniers qui se distinguent par une instruction supérieure peuvent, après concours, être admis dans des écoles spéciales qui leur permettent d'entrer dans les corps d'Officiers de Marine, Officiers du Commissariat et Ingénieurs Mécaniciens.

D'autre part, après cinq ans de service, les quartiers-maîtres de toutes les spécialités peuvent être admis, sur leur demande et après concours, dans le personnel de l'Administration des Arsenaux ou de l'Inscription maritime, personnel qui ne navigue pas.



ÉCOLE DES PUPILLES DE LA MARINE

L'ÉCOLE des Pupilles de la Marine reçoit des enfants possédant le Certificat d'études primaires, ou une instruction équivalente, et leur donne gratuitement, par une éducation virile et une instruction générale, les moyens d'accéder aux diverses carrières maritimes.

Pour tous renseignements, s'adresser :
à M. le Capitaine de Frégate, commandant l'École des Pupilles de la Marine, à La Villeneuve, par Brest.

U. 1950
**AVANTAGES RÉSERVÉS
AU PERSONNEL
DE LA MARINE MILITAIRE**

JEUNES GENS, faites-vous marins !

La Marine utilise, développe et permet d'acquies toutes les connaissances de la vie civile.

A l'abri du chômage, vous serez exempts des frais de logement, d'alimentation et d'habillement qui absorbent parfois la totalité des salaires.

Vos charges de famille seront soulagées par des indemnités spéciales.

Vous aurez droit à des congés payés qui, après douze mois de service, s'élèvent à quarante-cinq jours de permission par an.

Par les voyages, vous développerez votre culture générale en amassant des souvenirs que, plus tard, il vous sera agréable d'évoquer.

Si vous quittez la Marine après cinq ans d'engagement, vous pourrez toucher un pécule (dont les taux sont gradués de cinq mille à douze mille cinq cents francs) ou obtenir un emploi civil.

Après quinze ans de service, une pension de retraite vous assurera une vieillesse confortable.

Jeunes gens, bénéficiez de ces nombreux avantages ! Soyez marins !